



C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Réunion du 27 février 2025

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

Étaient Présents : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; POISSON Caroline ; EVRARD Corinne ; MOA Khadija ; OUADJAFAR Arlette ; PETAIN Angélique ; POIS Marie-Beatrice ; RIMOLA Marcello ; Hélène VERRAES

Absents excusés : POIS Laurine ; FOURNEAUX Catherine

Absent : WINTER Gwenaël

Formant la majorité des membres en exercice

Date de convocation : 17/02/2025

Date d'affichage : 17/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

I - Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le PV de la réunion du 30 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil d'administration présents.

II- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conformément aux dispositions de l'Art. L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3500 habitants, le débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice. Les dispositions de cet article s'appliquent aux établissements publics administratifs de ces communes

Un rapport sur les orientations budgétaires est présenté aux membres du conseil d'administration afin qu'ils puissent être informés sur le contexte national, le contexte financier de la Ville, du CCAS, et à partir de ces éléments, discuter des orientations du budget, de la gestion de la dette et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif. Ce rapport est transmis en annexe de la présente note de synthèse (voir annexe).

Le Conseil d'administration débat sur les orientations budgétaires 2025 du budget principal du CCAS et du budget annexe du SAAD, présentées par Madame la présidente.

Vu le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des votants :

- Prend acte de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025 pour la commune pour le budget principal du CCAS et de son budget annexe.

Annexe 1 : Rapport sur les orientations budgétaires 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Prochaine réunion du CA CCAS

27 MARS 2025 : vote des comptes financiers uniques 2024 et des budgets 2025